



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial 6 janvier 2020**

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES**

### **CABINET**

#### **BRECI**

. Arrêté PREF/CABINET/BRECI/2020003-0001 portant attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement – M. Benoît DOITEAU

### **SECRETARIAT GENERAL**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

. Arrêté SG/DRHM/2019354-0001 du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 juin 2017 portant désignation des assistants de prévention chargés de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité à la préfecture des Pyrénées-Orientales et aux sous-préfectures de Céret et de Prades

#### **SCPPAT**

. Arrêté PREF/SCPPAT/2020001-0001 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la préfecture des Pyrénées-Orientales

. Arrêté PREF/SCPPAT/2020001-0002 modifiant la délégation de signature à Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

# **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

## **SEA**

. Arrêté DDTM/SEA/2019364-0001 du 30 décembre 2019 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup (cercles 1, 2 et 3) pour l'année 2020

# **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

. Décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de délégation de signature aux responsables du pôle politique et ressources par intérim, politique immobilière de l'État, domaines, restructuration, du pôle gestion fiscale, du pôle gestion publique, du cabinet du directeur, du responsable départemental risque/audit, contrôle fiscal

. Liste au 2 janvier 2020 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Perpignan, le 03 janvier 2020

Cabinet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Dossier suivi par :  
Marion CARBONNET  
☎ : 04 68 51 65 42  
✉ : pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2020003-0001 du 03 janvier 2020 décernant la médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement.

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement ;

VU le rapport du 16 septembre 2019 établi par le sergent Christophe BIGNON, chef d'agrès de VSAV, relatif à l'intervention du sapeur pompier volontaire Benoît DOITEAU le 8 juillet 2019 ;

*Considérant* que le sapeur-pompier volontaire, Benoît DOITEAU, a porté secours, au péril de sa vie, le 8 juillet 2019 à 17h30, sur la commune de Canet-en-Roussillon, à un jeune homme dont le véhicule s'était encastré dans un arbre;

*Considérant* la rapidité d'action et l'engagement dont a fait preuve M. BOITEAU lors de cette intervention, dans des conditions particulièrement difficiles, bravant la forte chaleur et la fumée qui se dégagent du véhicule qui s'est immédiatement embrasé après l'évacuation de la victime ;

*Considérant* que par son courage et dévouement, M. DOITEAU, a permis de sauver un jeune homme de 27 ans ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**ARRÊTE :**

**Art. 1** – Il est décerné au sapeur pompier volontaire, Benoît DOITEAU, pour son action remarquable, la médaille d'honneur de bronze pour actes de courage et de dévouement.

**Art. 2** – Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

  
Philippe CHOPIN



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat général  
Direction des ressources humaines et des moyens

Dossier suivi par : Muriel SORIANO  
☎ : 04.68.51.67.50  
✉ : muriel.soriano@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan le 20 décembre 2019

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF**  
**n° DRHM/2019-354-0001 du 20 décembre 2019**  
**portant modification de l'arrêté préfectoral**  
**SRHM/BRHAS n° 2017-179 0001 du 28 juin 2017**  
**portant désignation des assistants de prévention**  
**chargés de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité**  
**à la préfecture et aux sous-préfectures de Céret et de Prades**

**Le préfet des Pyrénées-Orientales**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant la loi 82-1097 du 23 décembre 1982 relative au code du travail et au code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail ;

VU l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail ;

VU le décret n° 2003-546 du 24 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 241-2 du code du travail et modifiant le code du travail ;

VU le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif SRHM/BRHA/2017 179-0001 du 28 juin 2017 portant désignation des assistants de prévention au sein de la préfecture des Pyrénées-Orientales et des sous-préfectures Céret et Prades ;

VU la circulaire du 18 juin 2012 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives au réseau des assistants et conseillers de prévention ;

VU la note d'affectation en date du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Stéphane CASADESSUS en qualité d'agent de prévention et de surveillance des différents bâtiments de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de monsieur le Secrétaire général de la préfecture :

.../...

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral du SRHM/BRHAS n° 2017 179-0001 du 28 juin 2017 portant désignation des assistants de prévention chargés de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité de la préfecture et des sous-préfectures des Pyrénées-Orientales est modifié ainsi qu'il suit : monsieur Stéphane CASADESSUS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la préfecture des Pyrénées-Orientales est désigné en qualité d'assistant de prévention chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité à la préfecture, le reste sans changement.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le préfet,  
P/le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'K' followed by a flourish and a horizontal line.

Kevin MAZOYER





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### PRÉFECTURE

#### Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Réf. : Elsa LAPEYRE

Mél : pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél : 04.68.51.67.60

Perpignan, le 6 janvier 2020

### **ARRÊTÉ n° PREF/SCPPAT/2020001-0001**

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement  
de la préfecture des Pyrénées-Orientales

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation  
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant Monsieur Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017088-0001 du 27 mars 2017 portant organisation de la préfecture  
des Pyrénées-Orientales à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2018155-010 du 4 juin 2018 portant délégation de signature aux  
responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

### **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire des  
dépenses et des recettes des programmes 354 « Administration territoriale de l'État » et 723  
« Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », aux personnes suivantes :

Nom	Fonction	Programme.s autorisé.s	Montant maximal par engagement
Kévin MAZOYER	Secrétaire général de la préfecture	354 et 723	-
Dominique FOSSAT	Sous-préfet de Prades	354	-
Jean-Marc BASSAGET	Sous-préfet de Céret	354	-
Jean-Sébastien BOUCARD	Directeur de cabinet du préfet	354	-
Muriel SORIANO	Directrice des ressources humaines et des moyens	354 et 723	-
Philippe MIRÉTÉ	Chef du SIDSIC	354	-
Dominique BAULOZ	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Prades	354	1 500,00 €
Sabine DARGELAS	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Céret	354	1 500,00 €
Joël PÉREZ	Directeur des sécurités	354	1 500,00 €
Thierry HOSTEIN	Chef du bureau des ressources humaines	354	1 500,00 €
Marie CAZENAVE	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines	354	1 500,00 €
Marie-Hélène MESTRES	Cheffe du bureau du courrier interministériel	354	1 500,00 €
Eric GUILLEN	Adjoint à la cheffe du bureau du courrier interministériel	354	1 500,00 €
Thierry VIRGILLE	Adjoint au chef du SIDSIC	354	1 500,00 €
Étienne POUSSOT	Chef du bureau du pilotage budgétaire, de la logistique et du patrimoine	354 et 723	1 500,00 €
Murielle MESTRES	Adjointe au chef du bureau du pilotage budgétaire, de la logistique	354 et 723	1 500,00 €
Olivier THEPENIER	Agent de résidence	354	1 000,00 €
Jean-Louis RICART	Agent de résidence	354	1 000,00 €

Cette délégation s'exerce dans la limite des attributions des agents désignés et des montants indiqués dans cette même annexe.

**ARTICLE 2 :** Sont habilités à effectuer des paiements par carte achat et sont à ce titre délégataires pour l'ordonnancement des dépenses du programme 354 « Administration territoriale de l'État », dans la limite des plafonds mentionnés, les personnes suivantes :



Nom	Fonction	Montant maximal par transaction
Philippe CHOPIN	Préfet	1 000,00 €
Kévin MAZOYER	Secrétaire général de la préfecture	1 000,00 €
Dominique FOSSAT	Sous-préfet de Prades	1 000,00 €
Jean-Marc BASSAGET	Sous-préfet de Céret	1 000,00 €
Jean-Sébastien BOUCARD	Directeur de cabinet du préfet	1 000,00 €
Philippe MIRÉTÉ	Chef du SIDSIC	1 000,00 €
Dominique BAULOZ	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Prades	1 000,00 €
Sabine DARGELAS	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Céret	1 000,00 €
Murielle MESTRES	Adjointe au chef du bureau du pilotage budgétaire, de la logistique	1 000,00 €
Christian DURIEZ	Contrôleur des travaux	1 000,00 €
Hervé BERNIGAUD	Agent du service intérieur	1 000,00 €
Michel VERNET	Agent du service intérieur	1 000,00 €
Olivier THEPEGNIER	Agent de résidence	1 000,00 €
Arnaud BAUDSON	Chef de garage	1 000,00 €
Marie-Hélène MESTRES	Cheffe du bureau du courrier interministériel	1 000,00 €

**ARTICLE 3 :** L'arrêté préfectoral n° 2018155-010 du 4 juin 2018 est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Philippe CHOPIN





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### PRÉFECTURE

#### Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Dossier suivi par : Elsa LAPEYRE

Mél : [pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Tél : 04.68.51.67.60

Perpignan, le 6 janvier 2020

### **ARRÊTÉ n° PREF/SCPPAT/2020001-0002**

modifiant la délégation de signature à Madame Estelle BOHBOT,  
directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales,  
en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code des marchés publics ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris en application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et leurs établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant Monsieur Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 2 mai 2019 nommant Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010011-03 du 11 janvier 2010 modifiant l'arrêté n° 201004-33 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2019129-0004 du 9 mai 2019 portant délégation de signature à Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2019129-0004 du 9 mai 2019 portant délégation de signature à Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, sont modifiés, ainsi qu'il suit :

« *ARTICLE 1* : Délégation de signature est donnée à Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses :

- du BOP 206 - sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation,
- du BOP 134 - direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes,
- du BOP 354 - administration territoriale de l'État,
- du BOP 723 - opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État,

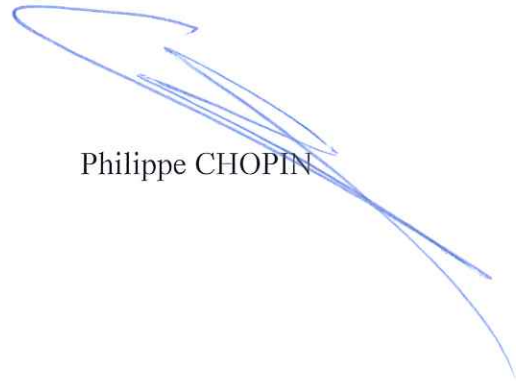
à l'exclusion des :

- opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence des responsables de BOP,
- ordres de réquisition du comptable public,
- décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du budget.

**ARTICLE 3**: Délégation de signature est donnée à Madame Estelle BOHBOT, directrice départementale de la protection des populations, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus par le code des marchés publics en ce qui concerne les affaires relevant de sa compétence en qualité de responsable d'Unité Opérationnelle des BOP 206,134 et 354. »

**ARTICLE 6** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, Madame la directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales par intérim et Madame la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Philippe CHOPIN



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Économie Agricole

Unité Modernisation –  
Filières – Crises  
conjoncturelles

Dossier suivi par :  
Dominique COUTEAU

☎ : 04.68.38.10.30  
✉ : dominique.couteau  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 30 décembre 2019

DDTM SEA  
ARRETE PREFECTORAL n° 2019 - 364 - 0001

portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure  
de protection des troupeaux  
contre la prédation du loup (cercles 1,2 et 3)  
pour l'année 2020

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D114-11 à D114-17 et le livre III ;

Vu le décret n°2016-1464 du 28 octobre 2016 relatif aux opérations de protection de l'environnement dans les espaces ruraux ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation ;

Vu l'avis favorable du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup ;

Considérant les relevés d'indices de présences de grands canidés protégés par les services de l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage en 2018 et 2019 dans les Pyrénées-Orientales ;

Considérant les données relatives aux constats de dommages dus à la prédation sur les troupeaux au cours des années 2018 et 2019 dans les Pyrénées-Orientales ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

### ARRETE

#### Article 1

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 28 novembre 2019 susvisé, pour l'application de l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux relative à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs (OPEDER) dans le département des Pyrénées-Orientales, les listes des communes constituant les cercles 1, 2 et 3 pour l'année 2020 sont les suivantes :



**Le cercle 1** de l'opération de protection des troupeaux contre la prédation sus-visé constitué du territoire des communes suivantes (cartographie en annexe) ;

Les Angles  
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades  
Dorres  
Llo

**Le cercle 2** de l'opération de protection des troupeaux contre la prédation sus-visé constitué du territoire des communes suivantes (cartographie en annexe) ;

Casteil	Mantet
Corsavy	Porta
Enveigt	Porte-Puymorens
Fontrabieuse	Prats-de-Mollo-la-Preste
Formigueres	Py
Jujols	Ur
Latour-de-Carol	Valmanya

**Le cercle 3** de l'opération de protection des troupeaux contre la prédation sus-visé constitué du territoire des communes suivantes (cartographie en annexe) ;

Ayguatébia-Talau	Glorianes	Réal
Baillestavy	Lamanère	Sahorre
La Batisde	La Llagonne	Saillagouse
Bolquère	Matemale	Saint Laurent de Cerdans
Bourg-Madame	Molitg les Bains	Sainte Léocadie
La Cabanasse	Montbolo	Saint Marsal
Canaveilles	Montferrer	Saint Pierre Dels Forcats
Caudiès du Conflent	Mont Louis	Sansa
Clara	Mosset	Sauto
Conat	Nahuja	Serdinya
Corneilla de Conflent	Nohèdes	Serralongue
Coustouges	Nyer	Souanyas
Egat	Font Romeu-Odeillo-Via	Sournia
Err	Olette	Targassonne
Escaro	Oreilla	Taulis
Estavar	Ossèja	Taurinya
Estoher	Palau de Cerdagne	Le Tech
Eus	Planès	Thuès Entre Valls
Eyne	Prats de Sournia	Urbanya
Fillols	Puyvalador	Valcebollère
Fontpédrouse	Rabouillet	Vernet les Bains
Fuilla	Railleu	Vira
		Le Vivier

## **Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 3**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.



Le Préfet  
**Philippe CHOPIN**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Perpignan, le 1er janvier 2020

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES-ORIENTALES**

Square Arago BP 66950  
66950 PERPIGNAN CEDEX

**Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources par intérim - Politique immobilière de l'État – Domaines – Restructurations, du pôle gestion fiscale, du pôle gestion publique, du cabinet du directeur , du responsable départemental de la mission risques/audit – contrôle fiscal –**

L'Administratrice des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 chargeant Madame Pascale NANTE, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Décide :**

## **1 – Délégations Générales**

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à

Mme Françoise BIZZARRI, administratrice des finances publiques adjointe, *directrice du cabinet du directeur, communication interne* ;

Mme Véronique CONRY, administratrice des finances publiques adjointe, *responsable départementale de la politique immobilière de l'État, des domaines et des restructurations , directrice du pôle pilotage ressources par intérim*;

M. Stéphane GILLES, administrateur des finances publiques adjoint, *directeur du pôle gestion publique* ;

M. Thierry JANSON, administrateur des finances publiques adjoint, chef de service comptable, *responsable départemental risques-audit contrôle fiscal ; communication externe* ;

Mme Claire MAYNAU, administratrice des finances publiques adjointe, *directrice du pôle gestion fiscale* ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 réservés à M. Stéphane GILLES et Mme Françoise BIZZARRI.

## 2 Délégations spéciales

**Article 1** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### Pour le Pôle Pilotage Ressources :

#### 1. Pour la division Gestion Ressources Humaines – Formation Professionnelle :

Mme Martine DEROCHE, inspectrice divisionnaire, responsable de la division

#### 2. Pour la division Budget, logistique, immobilier :

Mme Isabelle NAVAGAS, inspectrice divisionnaire, responsable de la division

### Pour le Pôle Gestion Fiscale :

#### 1 Pour la division recouvrement forcé

Mme Chantal FIGUERES, inspectrice divisionnaire, responsable de la division.

#### 2 Pour la division Affaires juridiques – Assiette et recouvrement amiable des professionnels

M Michel MARTIN, inspecteur divisionnaire, responsable de la division.

#### 3. Pour la division Assiette et recouvrement amiable des particuliers et pilotage des missions foncières, patrimoniales, et de l'enregistrement

Mme Bernadette TOULOUSE, inspectrice divisionnaire, responsable de la division.

### Pour le Pôle Gestion Publique :

#### Pour la division SPL – ACTION ECONOMIQUE et pour la division ETAT :

Mme Anne MONE, inspectrice principale, responsable des 2 divisions et adjointe du directeur du pôle gestion publique.



## **Pour la Mission Départementale Risques- Audit – Contrôle fiscal :**

### **Audit :**

Mme Marie-Claude COLOMER, inspectrice principale  
M. Michel CONRY, inspecteur principal  
Mme Véronique MONTGAILLARD, inspectrice principale

## **Pour la Mission Politique Immobilière de l'État – Domaines – Restructurations**

### **Domaines :**

Mme Christine CREUTZ, inspectrice divisionnaire, responsable du Service Local Domaine

**Article 2** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions pour autant qu'ils concernent leur service ainsi que tous les actes relatifs à la division à laquelle ils sont rattachés avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du directeur du pôle ou du responsable de la mission, du responsable de la division et de l'inspecteur dont relève la mission, est donnée à :

## **Pour le Pôle Pilotage Ressources :**

### **1. Pour la division Gestion Ressources Humaines – Formation :**

#### Service Ressources Humaines

M. Yannick BERTRAND, inspecteur, responsable du service

#### Service Formation professionnelle :

Mme Anne-Claude PASTOR, inspectrice, responsable du service

### **2. Pour la division Budget, logistique, immobilier :**

#### Service Budget – Logistique

Mme Nathalie LE FOUILLE, inspectrice, responsable du service

### **3. Pour la mission des Risques Professionnels**

Mme Sandrine GARCIA, inspectrice

## **Pour le Pôle Gestion Fiscale :**

### **1 Pour la division recouvrement forcé**

Mme Marie-Hélène PECH DE LACLAUSE, Inspectrice  
Mme Véranne STANNISIERE, inspectrice

### **2 Pour la division Affaires juridiques – Assiette et recouvrement amiable des professionnels**

#### Affaires juridiques et contentieux

Mme Sophie NIETO, inspectrice  
Mme Brigitte ROCAMORA, inspectrice  
M. Étienne VILANOVA, inspecteur

#### Service pilotage assiette et recouvrement amiable des professionnels

Mme Sophie CHEVALIER, inspectrice

### **3 Pour la division Assiette et recouvrement amiable des particuliers et pilotage des missions foncières, patrimoniales, et de l'enregistrement**

Mme Agnès LANTIAT, inspectrice  
M. Jean-Christophe MARTINEZ, inspecteur

#### **Pour le Pôle Gestion Publique :**

##### **1. Pour la division SPL – ACTION ECONOMIQUE :**

###### Conseil fiscal aux collectivités locales

Mme Françoise FABRE, inspectrice divisionnaire experte, responsable du service

###### CEPL, soutien juridique et comptable

Mme Françoise GATOUNES, inspectrice, responsable du service

###### Action économique

M. Thierry GEA, inspecteur

###### Chargés de mission soutien au réseau

M. Michel AGRET-PANBIERES, inspecteur divisionnaire,

M. Hervé HAMON, inspecteur

M. José RODRIGUEZ, inspecteur

##### **2. Pour la division ETAT :**

###### Fonction Comptable de l'État (Service Comptabilité de l'État, Recettes de l'État, Dépôt de fonds)

Mme Sophie MARTINEZ, inspectrice principale, responsable du service Fonction Comptable de l'État.

###### Chargé de mission :

M Jean-Yves DE ZUMELZU, inspecteur

Mme Chrystel SIVIEUDE, inspectrice

#### **Pour la Mission Départementale Risques – Audit – Contrôle fiscal**

###### Mission Départementale Risques-Audit

Mme Christelle BELHABIB, inspectrice

M. Denis KERVIAN, inspecteur

Mme Fleurinée TARALLO, inspectrice

###### Audit

Mme Soazig AUFFRET, inspectrice

###### Contrôle fiscal

Mme Julia BACO-SICARD, inspectrice

#### **Pour la Mission Politique Immobilière de l'État – Domaines – Restructurations**

###### Domaines

M. Nouri BERKANE, inspecteur

Mme Christiane BRUNEAU, inspectrice

Mme Caroline CHOJNACKI, inspectrice

M. Christophe QUINTA, inspecteur

Mme Valérie MIRLEAU-MICHEL, inspectrice

**Article 3** – Pouvoir de signer exclusivement les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service courant concernant exclusivement leur propre service, est donnée à :

## **Pour le Pôle Pilotage Ressources :**

### **1. Pour la division Gestion Ressources Humaines – Formation :**

#### Service Ressources Humaines

Mme Marie-Christine GARDET, contrôleuse principale

Mme Emmanuelle SAILLANT, contrôleuse principale

Mme Laurence TUBERT, contrôleuse

#### Service Formation professionnelle :

Mme Sylvia JORDA, contrôleuse principale

### **2. Pour la division Budget, logistique, immobilier :**

#### Budget

M Gérard BETETA, contrôleur principal

Marylène MINUTILLO , contrôleuse principale

#### Immobilier – Logistique

M. Thierry MUNOZ, contrôleur

## **Pour le Pôle Gestion Fiscale :**

### **1. Pour la division Recouvrement Forcé :**

Mme Brigitte BETETA, contrôleuse principale

### **2 Pour la division Affaires juridiques – Assiette et recouvrement amiable des professionnels**

#### Affaires juridiques :

Mme Sandrina BENHEDI, contrôleuse

Mme Jacqueline MEIMOUNI, contrôleuse

Mme Marie-Josèphe NANSANTY, contrôleuse

### **3 Pour la division Assiette et recouvrement amiable des particuliers et pilotage des missions foncières, patrimoniales, et de l'enregistrement**

M.Christophe BOSC, contrôleur

## **Pour le Pôle Gestion Publique :**

### **1. Pour la division SPL – ACTION ECONOMIQUE :**

#### Conseil fiscal aux collectivités locales

Mme Martine LAVAIL, contrôleuse

#### CEPL, soutien juridique et comptable

Mme Marie-Claire BARRIAS, contrôleuse principale

Mme Marie-France FONS, contrôleuse principale

### **2. Pour la division ETAT :**

#### Fonction Comptable de l'État

#### Comptabilité de l'État Dépense :

Mme Muriel BERTHOU, contrôleuse principale

Mme Catherine FACHE, contrôleuse principale

Mme Sylvie RUAUX, contrôleuse

Mme Géraldine SUBIRANA, contrôlease principale  
Mme Lydie TORRES, contrôlease

Recettes de l'État :

M. Farid BAKHOUCHE, contrôleur  
M. Christian BOSC, contrôleur principal  
Mme Fabienne DUPIAU, contrôlease principale

Dépôts de fonds :

M. Roland CARLES, contrôleur  
M. Ludovic COMES, agent principal

### **Pour la Mission Départementale Risques – Audit – Contrôle fiscal**

Contrôle fiscal :

Mme Éléonore BRUNDO, contrôlease principale

**Article 4** – Délégation spéciale pour agir en justice en mon nom et me représenter en justice est donnée à :

Mme Anne MONE, Mme Sophie MARTINEZ, M. Michel AGRET-PANABIERES, Mme Christine CREUTZ, Mme Martine DEROCHE, Mme Chantal FIGUERES , M. Michel MARTIN, Mme Isabelle NAVAGAS, Mme Bernadette TOULOUSE, Mme Céline GIN, Mme Marie-Hélène PECH DELACLAUSE, Mme Chrystel SIVIEUDE , Mme Véranne STANISIERE, M. Farid BAKHOUCHE, Mme Brigitte BETETA , M. Christian BOSC, Mme Fabienne DUPIAU.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

L'Administratrice des Finances Publiques



Pascale NANTE

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

NOM - Prénom	Responsables des services
PUELL André UGO Pascal GLEIZES Jean-Charles (intérim) AUDEOUD Jean-Yves	<b>Service des Impôts des Entreprises :</b> Perpignan Agly Perpignan Réart Perpignan Têt Céret
MILLIET Luce (intérim) RAYMOND Jean MILLIET Luce CESTER-LAGAE Azucena	<b>Service des Impôts des Particuliers :</b> Perpignan Agly Perpignan Réart Perpignan Têt Céret
PAGES Claude	<b>Service des Impôts des Particuliers - Service des Impôts des Entreprises:</b> Prades
MORENO Frédéric CHAUVEL Jean-Jacques BONNEL Monique BALSSA Patrick BRUYERE Jean-Marc BONAURE Jean-Philippe HUSTE Eliane TIXIER Jacques PEUGET Jean-Pierre CASAS Jeanine SARRADE Philippe BIERME Jean-Marie VIDAL Gilles SALGUERO Emmanuel HAMIDANI Ahmed DELMAS Karine HENOC Corinne ALIU Christian SALA Ariel	<b>Trésoreries:</b> Argelès sur Mer Cabestany Cerdagne Céret Elne Haut-Vallespir Ille sur Têt Millas Mont-Louis Perpignan Centre Hospitalier Perpignan H.L.M Perpignan Municipale Prades Rivesaltes Saint-Estève Saint-Laurent de la Salanque Saint-Paul de Fenouillet Thuir Paierie Départementale



NOM - Prénom	Responsables des services
LE BEHEREC Gérard	Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement - 1er bureau
LE BEHEREC Gérard (intérim)	Service de la Publicité Foncière - 2ème bureau
BATLLO François-Xavier	Centre des impôts fonciers
BAUCHET Patrice (intérim)	1ère brigade de vérification
BAUCHET Patrice	2ème brigade de vérification
BURCET-BALLOT Martine	Brigade de contrôle et de recherche
CHAUCHET Florence	Pôle de contrôle revenus/patrimoine
MAURY Christine	Pôle Contrôle Expertise
RAJOL Nicole	Pôle de Recouvrement Spécialisé

A Perpignan, le 2 janvier 2020.

L'Administratrice des Finances Publiques,  
Directrice Départementale des Finances Publiques par intérim,



Pascale NANTE